

Procédures de consultation – Prise de position du CJB

Durant le mois de mai 2021, le Conseil du Jura bernois (CJB) a notamment pris position sur les ordonnances relatives à l'école obligatoire (OEO) et à l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OSEO).

Le CJB rappelle que la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO) est en cours de validation au Grand Conseil. Le CJB est maintenant consulté sur les ordonnances d'application. La principale modification concerne le transfert de l'enseignement spécialisé dans le domaine de l'école obligatoire.

La nouvelle loi prévoit aussi d'intégrer à l'école obligatoire les prestations de logopédie et psychomotricité. Ceci correspond à la pratique alémanique. Dans le Jura bernois et à Bienne, la situation est différente, puisque près de la moitié des enfants sont suivis dans des structures privées.

Dans sa prise de position, le CJB demande donc à ce que la pratique actuelle puisse être maintenue dans le Jura bernois, système qui fonctionne d'ailleurs à la satisfaction générale. Si cette exigence ne pouvait pas se concrétiser, le Jura bernois devrait disposer d'un délai supplémentaire pour la mise en place prévue en août 2022, idéalement jusqu'en 2024.

Autres dossiers

Durant sa séance plénière du mois de mai, le CJB a également :

- procédé à l'élection de son Bureau pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. Vous trouverez toutes les informations y relatives dans le [communiqué de presse publié le mercredi 26 mai 2021](#) ;
- participé à la nomination du lauréat qui pourra bénéficier de l'Atelier de Bruxelles 2022 ;
- pris position sur le Guide pratique (Directive) du Fonds du sport;
- pris connaissance du courrier du canton à l'attention des communes du Jura bernois relatif au départ de Moutier dans le canton du Jura ;
- élaboré des critères de subventionnement pour les projets jeunesse. Ce document règle les modalités d'octroi d'aides financières de la part de la commission IJ du CJB engagées par la déléguée interjurassienne à la jeunesse pour des projets en lien avec la jeunesse ;
- signé une convention-cadre de partenariat de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien – OSTAJ ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.



Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Madiana Vanndevor, assistante de la secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 2 juin 2021

